

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANIANE
34150

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

Séance du 11 Juin 2024

Date : 11/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre

et le 11 juin

Numéro : 24/06/06

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par habituel de ses séances,
sous la présidence de : **Philippe SALASC**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Présents : Philippe SALASC, Nicole MORERE, Bastien NOËL DU PAYRAT, Fabienne SERVEL, Andrée MOLINA, Françoise MALFAIT D'ARCY, Nicolas ROUSSARD Sylviane DESCHAMPS, Guy PIEYRE, Anne-Dominique ISRAËL Patrick ANDRIEUX, Tessa PAGES, Yannick LETET, Gienowefa LEMPECKI, Ludovic FANTUZ, David LOPEZ, Romain SAUVAIRE.

Date de la convocation
06/06/2024

Absents excusés : Antoine ESPINOSA, Vincent DI DIO, Céline SERVA, Florence GADET.

Absents : Maroussia PANOSSIAN, Gérard QUINTA.

Date d'affichage
06/06/2024

Procurations :

Antoine ESPINOSA à Andrée MOLINA

Vincent DI DIO à Nicole MORERE

Secrétaire(s) : Sylviane DESCHAMPS

AFFAIRES GENERALES - AIRE DE REPOS POUR CAMPING-CARS - REGLEMENT.

VU le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'aménagement d'une aire de repos pour camping-cars sur le territoire de la commune d'Aniane ;

Considérant qu'il appartient de prendre toutes mesures utiles en vue de prévenir les accidents et de sauvegarder le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité ;

Considérant la nécessité de préciser les conditions d'utilisation de cette aire ;

Considérant que le règlement intérieur de l'aire de repos pour camping-cars est fixé librement par le conseil municipal ;

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le règlement intérieur de l'aire de repos pour camping-cars ci-annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte les termes du règlement intérieur de l'aire de repos pour camping-cars tel qu'annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire signer ledit règlement ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal Aniane les, jour, mois et an susdits.



Le Maire

Philippe SALASC

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du